

ASP — EDUCATION PRIORITAIRE

La mise en place d'une politique d'Education prioritaire s'inscrit dans une logique de lutte contre l'échec scolaire et de renforcement de l'égalité des chances. Depuis plusieurs années, cet objectif d'égalité des chances est considéré comme commun dans son principe d'égalité, mais individuel dans sa réalisation et sa mesure. Il conduit à considérer le parcours de chaque élève dans sa continuité et sa cohérence, de la maternelle à la 3ème.

La notion de parcours individualisé est au coeur de la pratique pédagogique notamment dans le cadre de l'Education prioritaire.

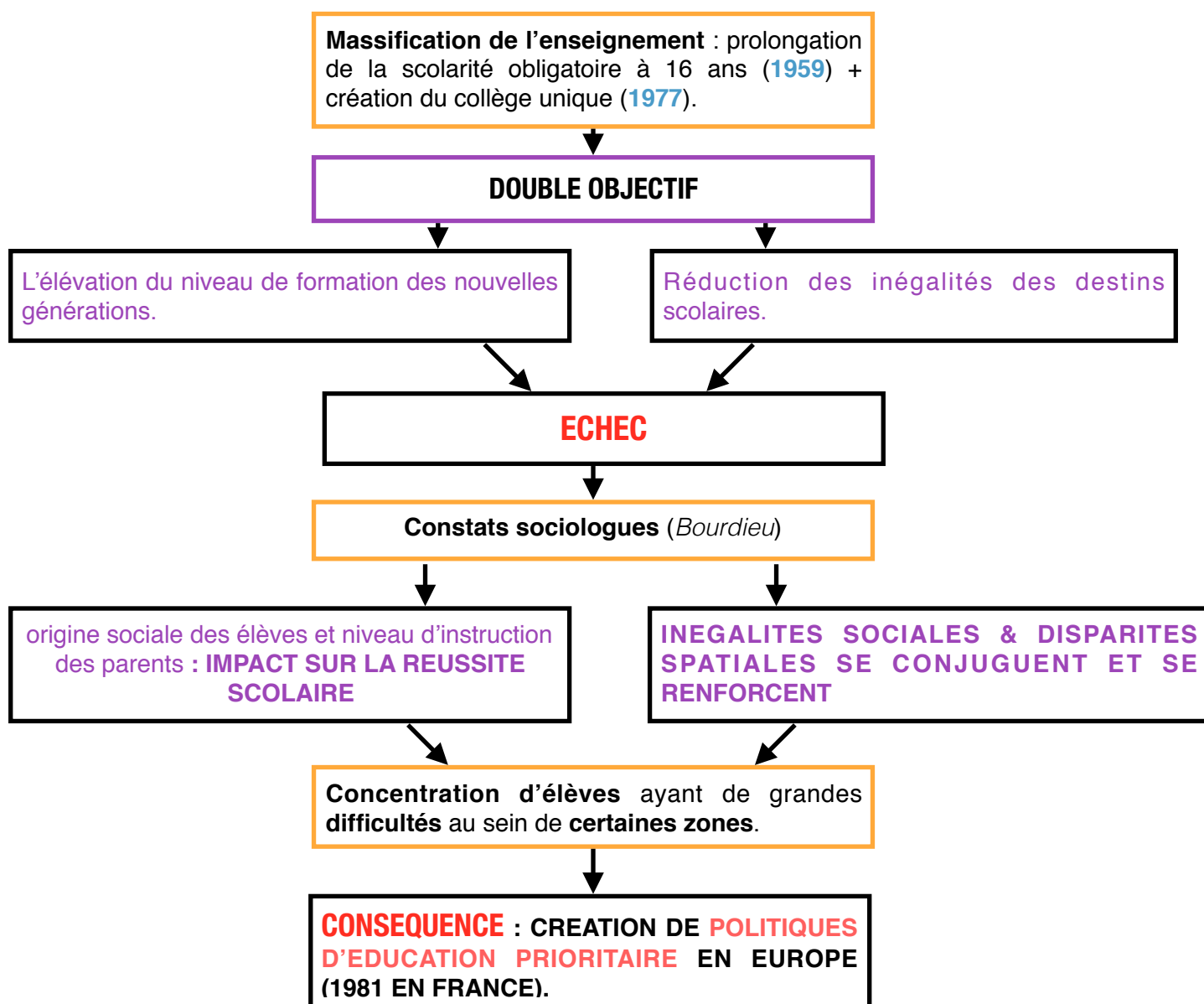


“Qu'est-ce que l'Education Prioritaire ?”

❖ REPERES HISTORIQUES

→ LES ORIGINES :

Bien que la fréquentation de l'école se soit démocratisée ou tout du moins massifiée, les sociologues des années 1970 démontrent que l'origine sociale reste un facteur déterminant dans la réussite scolaire de même qu'une concentration de publics défavorisés économiquement, socialement, culturellement dans certains quartiers accroît encore ces inégalités. Cela constitue un obstacle à la réussite scolaire des enfants qui y vivent et donc à terme pour leur insertion sociale. L'égalité de moyen ne permet donc pas automatiquement l'égalité des chances et de réussite.



→ LA CHRONOLOGIE :

↳ **1981 : Création des ZEP** (zones d'éducation prioritaire), par **Alain Savary** (ministre de l'EN). Cette politique se présente comme une politique de compensation qui met l'accent sur les manques des élèves et de leurs familles. La circulaire du 9 juillet 1981 en précise l'objectif : « **corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé.** » Il s'agit de la première initiative à cette échelle pour compenser les inégalités sociales par une action en profondeur. L'objectif premier est donc d'**obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés.**

- **Un changement radical de conception du système éducatif :**

Cette politique rompt avec la logique de centralisation et d'uniformité de l'enseignement. Il s'agit d'opérer une rupture avec la perception homogène du territoire national. Ceci marque un tournant radical : l'adaptation du système scolaire à la diversité et à la spécificité de ses publics devient la condition et le moyen de lutter contre l'échec scolaire et de renforcer la démocratisation et les projets éducatifs sont encouragés.

- **La discrimination positive :** « **donner plus à ceux qui ont le moins.** »

La création des ZEP en 1981 marque l'entrée de la discrimination positive dans l'Education car elle s'appuie sur ce principe inégalitaire : pour développer l'égalité des chances il convient de donner plus à ceux qui ont le moins. Une action volontariste de compensation des inégalités sociales doit être menée en ce sens.

- **Mise en oeuvre :**

Pour réduire les difficultés : interventions de différents partenaires impliqués (municipaux, sociaux, associatifs, culturels, mais aussi police et justice).

Un projet de zone : détermine la politique de la ZEP et les responsabilités des acteurs.

Un coordonnateur et un conseil de zone : comportant au minimum les directeurs des écoles, les IEN, les chefs d'établissement du second degré et les directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) sont chargés d'animer le dispositif.

Moyens accordés : effectifs limités à 25 élèves par classe, encadrement renforcé, budget supplémentaire.

La classe de ZEP obéit aux critères suivants : **environnement social et démographique** (taux de chômage, proportion d'étrangers, de familles nombreuses, type d'habitats etc) ; **réalités scolaires proprement dites** (pourcentage d'élèves ayant plus de deux ans de retard à l'entrée en 6ème, nombre de boursiers, proportion d'élèves étrangers etc).

Premier bilan :

Le bilan réalisé par l'inspection générale à la fin des années 1980 est réservé. On note de grandes différences d'une ZEP à l'autre en l'absence de cadrage national. L'amélioration des résultats scolaires des élèves n'est pas globalement constatée. Surtout, l'image négative de la ZEP s'est développée.

↳ **1998 : plan de relance des ZEP initié par S.Royal.** : **Mise en réseaux et création des REP** (réseaux d'éducation prioritaire). La circulaire du 28 janvier 1999 précise les conditions de l'élaboration, du pilotage et de l'accompagnement des **contrats de réussite des Réseaux d'Éducation Prioritaire qui se substituent aux projets de zones**. Elle souligne le recentrage de l'éducation prioritaire sur les savoirs, notamment sur la maîtrise de la langue. Elle ne limite pas pour autant l'action éducative aux seuls savoirs fondamentaux. Elle propose dix entrées pour structurer les contrats de réussite et la scolarisation des enfants dès deux ans y est fortement encouragée pour permettre aux enfants des milieux défavorisés une meilleure structuration du langage.

↳ **2006 : La hiérarchisation :** La circulaire du 30 mars 2006, « **Principe et modalités de la politique de l'éducation prioritaire** », présente un nouveau plan de relance de l'éducation prioritaire en distinguant plusieurs niveaux d'action. 249 **RRS** (Réseaux de Réussite Scolaire) puis 253 **RAR** (Réseaux Ambition Réussite) sont créés.

↳ **2010 et 2011: L'expérimentation :** (E)CLAIR (Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) vise à donner plus d'autonomie aux établissements et aux réseaux afin de développer l'innovation.

↳ **2014 : Refondation de l'éducation prioritaire** (les précédentes mesures n'ont pas donné les résultats espérés).

↳ **Janvier 2014 : Distinction REP/REP+ :** la nouvelle politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte plus juste des réseaux, deux types sont alors identifiés :

⇒ Acronyme actuel depuis la nouvelle loi de refondation de l'école de V.Peillon : **REP**, réseaux mixtes qui regroupent des collèges et des écoles concentrant plus de difficultés sociales que dans les zones nos prioritaires. On compte 739 REP à la rentrée 2015.

⇒ En particulier, pour les territoires les plus nécessiteux nous parlons de **REP+** : réseau d'éducation prioritaire renforcé, qui ont le plus de difficultés sociales. Les obligation de service des enseignant y sont modifiées (libération de 18 demi-journées). On compte 350 REP+ à la rentrée 2015.

❖ L'ÉDUCATION PRIORITAIRE AUJOURD'HUI (depuis 2014)

Notre école ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous les élèves. **La France est le pays européen le plus affecté** par le poids des origines sociales sur le devenir scolaire des élèves.

↳ **La loi de refondation de l'école de la République** répond explicitement à ce constat. Elle stipule que le service public de l'éducation « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction... ».

↳ Elle en a également défini l'objectif : « **ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France** ».

L'éducation prioritaire est donc au cœur de cette question centrale posée à l'ensemble du système éducatif. Or, pour atteindre l'objectif qui lui a été fixé, il est apparu nécessaire de conduire une refondation profonde de cette politique.

➡ La politique d'éducation prioritaire a donc pour objectif de **corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire** par un **renforcement de l'action pédagogique et éducative** dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. **La refondation de la politique d'éducation prioritaire a été généralisée à la rentrée 2015.** Le **site national** rénové de l'éducation prioritaire accompagne cette refondation.

→ POURQUOI REPENSER LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

- La politique d'éducation prioritaire n'a pas donné jusqu'ici les résultats espérés. Les écarts entre les élèves scolarisés en collèges ECLAIR et les élèves scolarisés hors de l'éducation prioritaire étaient, en 2013, de l'ordre de 35% dans la maîtrise des compétences de base en français en 3ème.
- Dans certains réseaux, écoles, collèges, des réussites existaient mais elles peinaient à s'étendre, à s'inscrire dans la durée.
- La carte des REP, qui s'étaient étendue au fil du temps, étaient devenue de plus en plus complexe, mal ciblée et injuste.

→ QUELLE MÉTHODOLOGIE DE CHANGEMENT POUR CETTE NOUVELLE POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

L'expertise de l'ensemble des acteurs engagés dans l'éducation prioritaire a contribué à nourrir le référentiel de l'éducation prioritaire ainsi que les orientations qui, présentées le 16 janvier 2014, ont été exposées dans la **circulaire du 4 juin 2014**.

→ 14 MESURES CLEFS DÉFINIES AUTOUR DE 3 AXES — Circulaire du 4 juin 2014

AXE 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire :

- **Mesure 1** : **La scolarisation des moins de trois ans** (cf. fiche) *qui a été identifiée comme un puissant levier de la réussite scolaire des enfants, notamment de ceux issus des milieux défavorisés.*
- **Mesure 2** : « **Plus de maîtres que de classes** » **dans chaque école** (cf. fiche). *L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.*
- **Mesure 3** : Un accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6ème.
- **Mesure 4** : L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire.
- **Mesure 5** : Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours.
- **Mesure 6** : Le développement d'internats de proximité pour les collégiens.

AXE 2 : Des équipes éducatives formées, stables et soutenues

• **Mesure 7 : Du temps pour travailler ensemble.**

Le ministère a décidé de donner du temps aux enseignants pour qu'ils puissent travailler ensemble : une journée complète toutes les 6 semaines.

De manière régulière les enseignants de l'école sont libérés de leur classe pour travailler ensemble : une brigade REP+ est donc mobilisée pour libérer l'enseignant et tourner d'école en école.

- Mesure 8 : Un grand plan de formation et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire.
- Mesure 9 : Des incitations fortes pour stabiliser les équipes.

AXE 3 : Un cadre propice aux apprentissages

- Mesure 10 : Des projets de réseaux pérennes construits sur la base des meilleures pratiques.
- Mesure 11 : Un fond académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux.
- Mesure 12 : Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école.
- Mesure 13 : 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire.
- Mesure 14 : Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles.

❖ **UN SITE DE REFERENCE** — <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Un site de référence sur les **problématiques** de l'éducation prioritaire.

« Ce site est avant tout au service de ses acteurs. Il donne une visibilité à leur travail en promouvant ce qui se fait au sein des équipes des réseaux et des services déconcentrés. Il rassemble :

- Des informations institutionnelles
- Des ressources pédagogiques validées, publiées en fonction de leur appartenance à telle ou telle priorité du référentiel.
- Des références à des travaux de recherche.
- Des repères historiques.
- Des données nationales et internationales. »

“ Principes et dispositifs de la Refondation de l'Éducation Prioritaire ”

La nouvelle politique d'éducation prioritaire repose sur deux principes clairement affirmés :

1. **Une refondation pédagogique** : Le référentiel & ses six priorités.
2. **Le travail en équipe, la réflexion et la formation soutenus** : Dans les REP+, les obligations de service des enseignants du premier et du second degré ont été modifiées afin de tenir compte du temps à consacrer au travail en équipe, nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves.

❖ LE RÉFÉRENTIEL

→ L'ACTION DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE S'APPUIE SUR UN RÉFÉRENTIEL COMMUN

↳ Le savoir acquis par l'expérience et l'**expertise des personnels**, les **apports de la recherche**, les **analyses des inspections générales** sur les nombreux facteurs qui concourent à la réussite de tous les élèves ont été rassemblés et organisés de manière systématique dans le **référentiel de l'éducation prioritaire**. Il constitue un ensemble de repères fiables et validés pour l'ensemble des acteurs du réseau.

↳ Il recense **les pratiques qui favorisent la réussite des élèves** et sert de base pour **l'élaboration des projets de réseaux**, qui formalisent leurs objectifs.

Ces projets comprennent :

- Une **analyse** de la **situation**
- Les **objectifs** (rapport aux apprentissages attendus des élèves) et les actions retenues pour les atteindre,
- Les **modalités de mise en oeuvre**,
- Des **actions** (*l'accueil des moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classes »*),
- Les **modalités de pilotage** et de fonctionnement du réseau et les besoins de formation,
- Les **modalités d'évaluation** et de valorisation des actions.

Valable **4 ans**, le projet de réseau est partagé par les équipes des écoles et du collège.

➡ L'ambition du référentiel de l'éducation prioritaire est d'**offrir un cadre structurant à l'ensemble des acteurs**. Proposé sous forme de principes d'actions pédagogiques et éducatives il **permet aux équipes d'exercer pleinement leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables**. Il prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs de l'éducation prioritaires doivent contribuer collectivement à la mise en oeuvre des principes proposés.

→ UNE ACTION CENTRÉE SUR LE COEUR DE LA CLASSE, DANS LE QUOTIDIEN DES ENSEIGNEMENTS :

La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ; le référentiel identifie donc **4 entrées décisives** :

- **Enseigner plus explicitement** les compétences nécessaires aux apprentissages, rendre explicite aux élèves ce qu'il s'agit d'apprendre, de comprendre et comment.
- **Encourager, motiver les élèves** dans une approche bienveillante et exigeante qui veille à des modalités d'évaluation, qui marquent l'investissement et les progrès des élèves, et au développement des potentialités de tous.
- **Développer des organisations pédagogiques** qui prennent en compte les besoins des élèves au coeur de classes composées de façon hétérogènes.
- **Accompagner les élèves dans leurs apprentissages** et dans la construction de leur parcours scolaire, favoriser leur scolaire dès l'âge de deux ans et les accompagner dans la durée, notamment pour leur autonomie dans la prise en charge du travail personnel.

→ **LE BUT EST DONC D'AGIR AUTOUR DES 6 PRIORITÉS DU RÉFÉRENTIEL :**

1	Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun. <i>On doit parler de pédagogie plus explicite. Le but est de rendre le travail scolaire moins opaque, pour que les enfants réalisent les raisons pour lesquelles il faut qu'ils fassent ce qu'on leur demande et le lien qu'organise l'école entre tâche et objectif.</i>
Lire écrire parler pour apprendre dans toutes les disciplines	• Un enseignement structuré de la langue orale dès l'école maternelle. • Des situations régulières de production écrite au CP. • La production écrite et orale des élèves dans toutes les activités d'apprentissage. • Une réflexion collective sur le « Lire, écrire, parler » dans les enseignements quotidiens.
Travailler particulièrement les connaissances et compétences qui donnent lieu à des fortes inégalités	• Un travail soutenu de réinvestissements des compétences et connaissances mathématiques. • Des dimensions culturelles et historiques pour situer les savoirs enseignés.
Expliciter les démarches d'apprentissages pour que les élèves comprennent le sens des enseignements	• Les objectifs de travail explicités à tous les élèves. • Des procédures d'apprentissage explicitées et enseignées à tous les élèves. • Un enseignement progressif et continu évalué de façon régulière. • Un coprésidence enseignante régulière en classe (PMQC).
Mettre en oeuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements	• Durée et organisation des enseignements adaptés aux objectifs pédagogiques. • Des PPRE et des groupes de besoins pour remédier aux difficultés identifiées. • Le développement du numérique dans l'enseignement. • Un travail en groupes hétérogènes pour apprendre de l'autre.

2	Conforter une école bienveillante et exigeante
Renforcer les organisations pédagogiques et éducatives	• Le principe de l'hétérogénéité respecté dans toutes les classes. • L'accompagnement du travail personnel des élèves organisé et adapté à leurs besoins. • Le climat scolaire et le bien-être des élèves dans les projets d'écoles, <i>collèges</i> et réseau. • La continuité pédagogique renforcée par le cycle 3 et le conseil école-collège. • L'école et le collège organisés pour limiter retards et absences des élèves. • <i>Politique concrète d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.</i> • Un accueil adapté pour les enfants de moins de trois ans.

Evaluer les élèves avec bienveillance	• L'erreur, une étape nécessaire de l'apprentissage. • Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès de l'élève. • Des évaluations diagnostiques organisées en équipe dès l'entrée dans un nouveau cycle. • Des projets collectifs et des <i>devoirs communs</i> organisés en équipe. • <i>Des brevets blancs préparés et organisés deux fois pendant l'année de 3ème.</i>
Assurer le suivi des élèves	• <i>Une intervention précoce aux premiers signes du décrochage scolaire au collège.</i> • Une commission de suivi des élèves difficiles ou en grande difficulté au sein de chaque école. • <i>Un coordonnateur par niveau de collège.</i> • Le suivi des élèves en difficulté assuré prioritairement par la co-présence en classe (PMQC). • Des tutorats pour les élèves organisés en fonction des besoins.

3	Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
Coopérer utilement avec les parents	• Un espace animé par l'équipe éducative pour rencontrer régulièrement les parents. • Un entretien personnalisé avec les parents en amont de la rentrée en petite section, CP et 6ème. • Des journées « portes ouvertes » ou « classes ouvertes en activité ». • Des rencontres individuelles avec les familles qui respectent la confidentialité. • Des personnels formés à la communication avec les parents. • Les parents représentants formés aux rôles des différentes instances. • Des actions d'information et d'échanges avec les parents dans les écoles <i>et les collèges.</i>
Coopérer utilement avec les partenaires	• Un cohérence travaillée avec les partenaires de l'offre péri-éducative et des apprentissages. • Des relations établies avec le coordonnateur, le délégué du préfet et le coordonnateur du PRE. • Des relations suivies avec les services sociaux et de santé. • Un travail du réseau avec les partenaires compétents pour l'amélioration et la sécurisation des abords des établissements. • Un travail avec les collectivités locales pour développer la mixité sociale à l'école <i>et au collège.</i>

4	Favoriser le travail collectif
• Un travail en équipe qui concourt au développement professionnel de chacun. • Des temps de travail en équipe institués dans les emplois du temps. • Des objectifs pédagogiques du travail en équipe bien déterminés. • Des objectifs de travail en équipe bien identifiés pour le suivi des élèves. • Des temps de travail en équipe développés en cohérence avec les instances déjà existantes. • Un temps de travail interdegres pour assurer la continuité pédagogique et le suivi des élèves.	

5

Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.

- **Accueillir et soutenir les nouveaux enseignants**
- Permettre la **formation continue** concrète des personnels
- Assurer l'**accompagnement des personnels** par les IEN, les formateurs etc.

6

Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Piloter le réseau de façon collective

- Coordonnateur et **comité de pilotage** du réseau.
- **Projet de réseau** établi pour **4 ans**, en fonction des besoins et du référentiel.

Evaluer pour réguler

- **Remplacements** d'enseignants assurés rapidement.
- **Auto-évaluation** du réseau développée.

Valoriser et communiquer le travail du réseau

- **Valorisation du travail** à travers des expositions, presse, sites Internet, cérémonie de remise des diplômes (Brevet)...

→ LA FORMATION ET LE TRAVAIL COLLECTIF DES PERSONNELS DÉVELOPPÉS ET ORGANISÉS AU SEIN DES RÉSEAUX :

Les pratiques professionnelles se construisent et se réfléchissent collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels. **L'organisation du temps de travail des enseignants évolue dans les REP+** : 18 demi-journées libérées remplacées (par des brigades) dans le 1er degré permettent des temps réguliers et formalisés/institués de travail et de formation, notamment interdegrés.

➡ **Enquête PISA 2015** : France est un des pays où le déterminisme social est le plus fort.

➡ **Aujourd'hui, une large place est accordée à l'Education Prioritaire** : « *une école inclusive pour la réussite de tous* » de manière à « *contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales* ».

➡ La **circulaire de rentrée 2017** parue dernièrement insiste sur l'utilisation du référentiel de l'éducation prioritaire, sur le pilotage renforcé des RASED, sur le maintien de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et sur l'enseignement explicite.

➡ Les priorités dans les REP et REP+ : « **Plus de maitres que de classes** », **scolarisation des moins de trois ans**, **l'école ouverte**, **l'accompagnement continu des élèves de 6ème**.

➡ Autre priorité : coopération avec les parents / **coéducation** : « **La mallette des parents** » met à la disposition des équipes pédagogiques les outils pour les accompagner dans la mise en place de la coopération avec les parents. <http://mallettedesparents.onisep.fr>